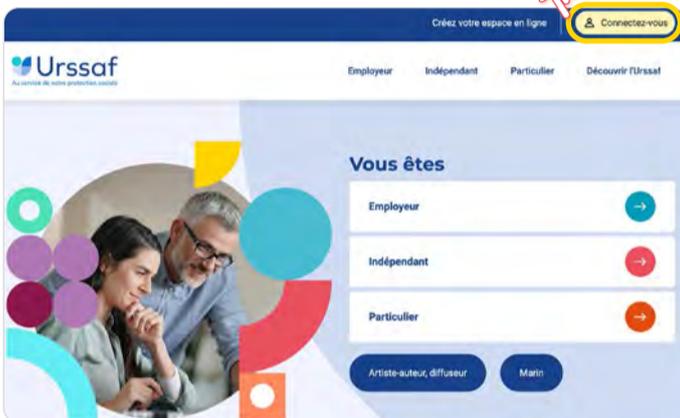


Praticien et auxiliaire médical Adaptez le montant de vos cotisations

**Vos revenus sont à la hausse ou à la baisse ?
Vous pouvez adapter le montant de vos cotisations provisionnelles !**

1 Connectez-vous à votre espace sur www.urssaf.fr



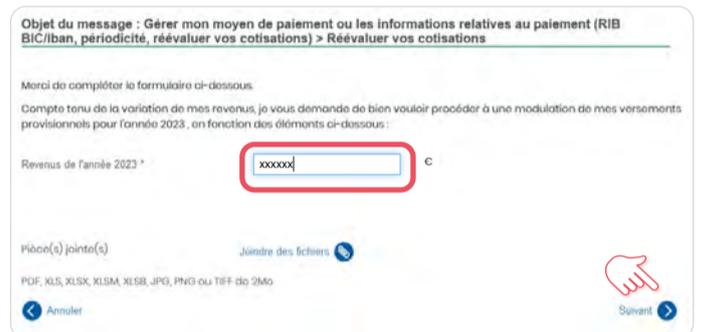
2 À partir du menu **Messagerie** créez un nouveau message.

- Sélectionnez **Un paiement**,
- puis **Gérer mon moyen de paiement...**,
Réévaluer vos cotisations et **Envoyer un message**.



3 Complétez le formulaire

- Saisissez les revenus à déclarer,
- puis cliquer sur **Suivant**.



4 Vérifiez l'exactitude de votre déclaration, puis cliquez sur **Valider**.



→ Votre demande a bien été enregistrée.



BON À SAVOIR

Un avis d'appel rectificatif sera mis à disposition sur votre espace en ligne.

Vos cotisations et vos échéances sont recalculées directement suivant votre revenu estimé.

Faites gagner du temps à votre entreprise !

